



SYNTHESE DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU MARDI 5 JUILLET 2011

BATIMENTS COMMUNAUX

PAVILLON – 6 IMPASSE DES ECOLES : DEVENIR

délibération 2011/52

Le pavillon situé au 6 impasse des Ecoles, propriété de la commune, est maintenant vacant et Madame le maire interroge le conseil municipal sur son devenir.

S'agissant d'une maison d'habitation située en zone urbaine, sa reconversion en local pour les activités jeunesse ne paraît pas adaptée. Aussi, Madame le maire propose-t-elle de vendre le pavillon.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- sollicite, à titre d'information, l'avis des domaines en vue de la vente du pavillon sis 6 impasse des Ecoles,
- donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

VOIES – RESEAUX – EQUIPEMENTS

AMENAGEMENT DU CENTRE DE BOURG

REUNION DU 29 JUIN 2011 AVEC LE CAUE (CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT)

Lors de la réunion du 29 juin, le projet d'aménagement du centre bourg, qui comprend les allées Saint Jacques et Saint Germain, la rue de la Gare et de la route de Troarn, a été présenté à Monsieur MIGNARD Alain et Madame Violaine GUIBERT, paysagistes-conseils auprès du CAUE du Calvados.

Après la visite des lieux, les membres du CAUE ont sollicité un levé topographique de l'espace concerné par l'aménagement. Ce document leur permettra d'établir le cahier des charges pour la consultation de maîtrise d'œuvre.

Pour permettre au CAUE, assistant-conseil auprès de la commune, d'étudier l'aménagement du centre bourg, qui comprend les allées Saint Jacques et Saint Germain, la rue de la Gare et la route de Troarn, il convient de disposer d'un levé topographique de la zone concernée par le projet.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *décide de lancer une consultation de géomètres pour un levé topographique du secteur concerné par l'aménagement du centre bourg,*
- *décide de financer la dépense à l'article 2151 de la section d'investissement,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

RESEAU D'EAUX PLUVIALES : TRAVAUX

délibération 2011/55

(Joël COTREL, rapporteur)

Dans les secteurs faisant l'objet de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement réalisés par le SMAEP du Clos Morant, il a été constaté, notamment route de Paris, allées Saint Jacques et Saint Germain, des anomalies d'écoulement qui peuvent être atténuées moyennant des travaux limités.

Pour éviter des nuisances plus importantes aux riverains, il est proposé de réaliser les travaux concomitamment avec ceux d'assainissement et éviter toute intervention ultérieure.

Le descriptif des travaux, qui sont estimés à 85 000 € TTC, est présenté à l'assemblée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *décide de lancer une consultation pour la réalisation des travaux d'eaux pluviales,*
- *décide de financer la dépense à l'article 21538 de la section d'investissement,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

HALTE FERROVIAIRE DE FRENOUVILLE – CAGNY : REUNION DU 4 JUILLET 2011

(Joël COTREL, rapporteur)

délibération 2011/56

Par délibération n° 2010/7 en date du 9 février 2010, le conseil municipal se prononçait favorablement sur le principe d'un financement de l'opération de rénovation de la halte ferroviaire Frénoville-Cagny en partenariat avec l'ensemble des collectivités territoriales.

Le 4 juillet s'est tenue une nouvelle réunion au cours de laquelle il a été mentionné que la gare ferroviaire était régulièrement squattée et dégradée.

Sous réserve de l'accord des partenaires du projet, à savoir la région Basse-Normandie, les communes de Frénoville et Cagny, la CDC du Val ès dunes, RFF (Réseau Ferré Français), la SNCF est disposée à préfinancer la démolition du bâtiment qui est chiffrée à 50 000 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *valide le projet de démolition du bâtiment de la gare ferroviaire Frénoville-Cagny,*
- *autorise la SNCF à préfinancer la démolition du bâtiment,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

URBANISME – ENVIRONNEMENT

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) : REUNION DU 30 JUIN 2011

délibération 2011/59

Par délibération n° 2011/25 en date du 11 avril 2011, le conseil municipal prescrivait la révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) sous la forme juridique d'un PLU.

Après avoir présenté le 17 mai 2011 la procédure d'élaboration d'un PLU, Madame Mélanie BLANCHET, chargée d'études auprès du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a proposé, le 30 juin, aux élus un cahier des charges pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'étude du PLU.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- *approuve le cahier des charges de consultation de maîtrise d'œuvre,*
- *autorise Madame le maire à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre,*
- *décide de financer la dépense à l'article 202 de la section d'investissement,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires*

AFFAIRES FINANCIERES

INFORMATIQUE : RENOUVELLEMENT PARTIEL DU PARC INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

délibération 2011/62

Pour le renouvellement partiel de l'informatique de la mairie, une consultation a été lancée et seulement deux sociétés ont remis une offre de service qui varie entre 5 600 € et 9 300 €, prix auquel il faut ajouter l'intervention du prestataire des logiciels de gestion, soit 540 €.

Au vu des offres, Madame le maire indique qu'elle a sollicité d'autres devis.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *approuve le projet de renouvellement partiel de l'informatique de la mairie,*
- *autorise Madame le maire à engager la dépense dans la limite de 10 000 €,*
- *décide de financer la dépense à l'article 2183 de la section d'investissement,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

AFFAIRES SCOLAIRES

ECOLE ELEMENTAIRE : CONSEIL D'ECOLE DU 28 JUIN 2011

(Laurence MAUREY, rapporteur)

Au cours du conseil d'école du 28 juin, les sujets débattus concernaient, entre autres, les points suivants :

- Les effectifs passent de 97 à 92 ou 93 élèves à la rentrée prochaine. Pour l'avenir, les écoles maternelle et élémentaire pourraient faire l'objet d'une fusion ce qui entraînerait la suppression d'un poste de direction et peut-être également la

suppression d'une classe. Pour l'année scolaire 2011/2012, seule la classe de CP avec un effectif de 20 élèves ne sera pas en cours double.

- Le poste d'AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) à temps plein n'est pas confirmé à ce jour pour l'aide de Solène et Elinor dont l'intégration est totalement réussie.
- Les sorties, les activités sportives, l'initiation aux échecs, le SVE (Service Volontaire Européen) : bilan très satisfaisant,
- La classe découverte, qui doit avoir lieu en 2012, intégrera, en raison des cours doubles, les CE1 d'où une réflexion sur une nouvelle orientation d'activités. L'effectif devrait être de 72 élèves avec le CE1 alors qu'il y a 3 ans, il était de 78.
- Outre les travaux de peinture, la signalisation de l'école élémentaire est sollicitée au niveau du croisement de la rue Henri Philippe avec la RD 613.
- L'équipe pédagogique remercie vivement l'APE (Association des Parents d'Élèves) qui œuvre ardemment pour soutenir les activités scolaires et la mairie qui reste toujours à son écoute.
- Kermesse des écoles : cette année, les stands ont été montés par une équipe de femmes qui a rencontré quelques difficultés pour le montage. Aussi, Laurence MAUREY demande-t-elle, pour l'avenir, l'intervention du personnel communal. Madame le maire répond que si elle donne son accord pour une association, elle devra le donner aux autres associations et le personnel a d'autres tâches à assurer.

CANTINE ET Garderie scolaire

BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2010/2011

Le bilan financier des services péri-scolaires est présenté à l'assemblée.

Pour la cantine scolaire, le prix de revient du repas est de 6,99 € pour une participation de 3,78 € réclamée aux familles. Le déficit budgétaire est de 19 500 €.

Au niveau de la garderie scolaire, le prix de revient de la garde s'élève à 4,50 € avec une participation des familles de 2,09 € pour une garde, matin ou soir, et 2,97 € pour une garde, matin et soir. Le déficit budgétaire est de 5 800 €.

Plusieurs élus demandent que l'organisation des services péri-scolaires fasse l'objet d'un débat au sein du conseil municipal au niveau du mode de gestion, de la tarification,....

Madame le maire en prend note.

TARIFS 2011/2012

délibération 2011/63

Vu le bilan financier de l'année scolaire 2010 / 2011,

Vu les tarifs de cantine scolaire de l'année 2010 / 2011,

Après délibération, le conseil municipal,

→ à la majorité (13 POUR, 2 CONTRE, 1 ABSTENTION) :

- *fixe les tarifs de cantine scolaire, à compter de septembre 2011, ainsi qu'il suit :*

<i>1^{er} enfant :</i>	<i>3,85 €</i>
<i>2^{ème} enfant :</i>	<i>3,55 €</i>
<i>3^{ème} enfant et plus</i>	<i>2,80 €</i>
<i>Extérieurs 1^{er} enfant</i>	<i>4,39 €</i>
<i>Extérieurs 2^{ème} enfant et plus</i>	<i>4,09 €</i>
<i>Enseignants</i>	<i>4,79 €</i>

→ à l'unanimité (1 ABSTENTION) :

- *fixe les tarifs de la garderie scolaire, à compter de septembre 2011 ainsi qu'il suit :*

<i>matin ou soir</i>	2,13 €
<i>matin et soir</i>	3,03 €
<i>½ heure supplémentaire</i>	3,56 €

- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

SPORTS –LOISIRS – ANIMATION – CULTURE

BIBLIOTHEQUE : VENTE DE LIVRES

délibération 2011/65

Durant les vacances d'été, Sylvaine DESLANDES gestionnaire de la bibliothèque de Cagny, suggère d'organiser « une bourse aux livres ».

Après en avoir pris connaissance du projet et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *approuve le projet de « bourse aux livres » et félicite Sylvaine DESLANDES pour son initiative,*
- *décide de vendre chaque ouvrage 0,20 € dans le cadre de la régie bibliothèque,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

SMAEP DU CLOS MORANT : CONSEIL SYNDICAL DU 4 JUILLET 2011

(Joël COTREL, rapporteur)

Lors du conseil syndical du 4 juillet, les élus ont délibéré sur les points suivants :

- un avenant de 18 900 € a été voté pour un complément de travaux dans le cadre du marché de réhabilitation du réseau d'assainissement,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public eau potable et assainissement collectif ont été approuvés. Ils seront présentés au conseil municipal de chaque commune.
- le syndicat a également décidé de participer à l'étude du PLU des communes de Cagny, Frénoville et Emiéville,
- pour le schéma départemental de coopération intercommunale, le syndicat se prononcera après la réunion que le préfet organise le 7 juillet sur le volet eau potable
- concernant le projet SAGE Orne aval – Seulles, le SMAEP du Clos Morant a émis un avis défavorable aux motifs que, ce nouveau document de réglementations qui se superpose à ceux déjà existants, entraînera des conséquences financières sur tout projet, public ou privé, en rapport avec la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

SAGE ORNE AVAL – SEULLES : CONSULTATION DES ASSEMBLEES SUR LE PROJET

délibération 2011/67

Le projet SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Orne aval – Seulles fait actuellement l'objet d'une consultation à laquelle est associé la commune.

Madame le maire indique les objectifs du SAGE Orne aval – Seulles, à savoir :

- préserver et mieux gérer la qualité des ressources en eau
- assurer un équilibre quantitatif entre les prélèvements et la disponibilité de la ressource en eau
- protéger et restaurer la morphologie des cours d'eau et la gestion des milieux aquatiques et humides
- renforcer la prise en compte de la biodiversité côtière, estuarienne et marine
- limiter et prévenir le risque d'inondations.

Après étude du dossier et délibération, le conseil municipal, à la majorité (4 POUR, 3 CONTRE, 9 ABSTENTION) :

- *émet un avis favorable sur le projet SAGE Orne aval – Seulles,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*